



Commission de la jeunesse

3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2014/554

Service gestionnaire :
Service de la jeunesse

Résumé :

Le présent rapport soumet à votre approbation les aides financières du Département aux associations socio-éducatives.

1. Le soutien aux associations

Le Département du Bas-Rhin apporte son soutien aux associations et aux collectivités qui œuvrent en direction de la jeunesse dans le cadre d'actions quotidiennes et de projets. Les demandes de subventions ont toutes été examinées et soumises pour avis à la commission de la jeunesse.

2. Le soutien aux actions phare dans le cadre des Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (CTJ)

Conformément à la décision du Conseil Général du 10 décembre 2012, les CTJ en cours continuent à bénéficier de l'aide à l'ingénierie jeunesse et à un projet phare.

Il vous est proposé de soutenir le projet phare, dans le cadre du CTJ 2012-2014, des Coteaux de la Mossig.

Les propositions sont reprises dans les tableaux joints en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21102	65-6574-33	138 600,00 €	123 050,00 €	20 280,00 €
31810	65-65734-33	12 000,00 €	12 000,00 €	1 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 21 780 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL